

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN  
VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Quatre, le 04 Avril à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

*Étaient également présents :*

Mme Françoise BALLESTER, M. Patrice JACQUEMINOT, Mme Marylise FOIDART, M. Christian GUEGUEN, Mme Laëtitia MELOIS, M. Jacques GREVES, Mme Arlette BUZARE, M. Jean-Jacques MARTEIL, Mme Anne-Marie GARANGE, M. Franck DUVAL, M. Gwenaël COURTET, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, M. Lucien MONNERIE, Mme Séverine LE FLOCH, M. Patrick GUILBAUDEAU, M. Alain DESGRE, Mme Annette FREOUX, Mme Maryvonne LE GAL, M. Bernard BASTIER, Mme Chantal DEMANGEON, Mme Estelle MORIO, M. Didier LEMARCHAND, M. Jean-François SALVAR, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, M. Guy DECROIX, M. Régis KERDELHUE, Mme Isabelle LOISEL

*Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :*

Philippe-Jacques BLESBOIS à Marylise FOIDART  
Hugues DEVAUX-MARKOV à Jean-Jacques MARTEIL  
Françoise HENRIQUEZ à Arlette BUZARE  
Mme Annaïg MESTRIC à Christian GUEGUEN

*Secrétaire :*

Mme Marylise FOIDART

Date de la convocation	28 Mars 2024
Date de l'affichage	29 Mars 2024
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	29
Nombre de votants	33

**2024 41      Charte Ville ambassadrice du don d'organes**

Rapporteur : S. Le Floch

La commune de Guidel souhaite devenir ambassadrice du don d'organes. A ce titre il est proposé d'adhérer, par la signature d'une charte, à l'association Greffes +, collectif d'associations œuvrant pour le don d'organes.

La commune proposera des actions de communication et des animations sur cette thématique tout au long de l'année afin de sensibiliser la population.

**Le don d'organes en quelques chiffres :**

- **5 495** greffes réalisées par an
- **28 000** personnes sont en attente de greffe
- **70 000** français vivent grâce un organe greffé
- **1 000** décès/an de personnes ayant besoin d'une greffe

Il est demandé au conseil municipal d'approuver la signature de la Charte Ville ambassadrice du don d'organes.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission Culture, animations, jumelages et manifestations du 19 mars 2024,

**APPROUVE** la signature de la Charte Ville ambassadrice du don d'organes.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Adopté par 28 voix pour – 5 abstentions (BASTIER Bernard, MORIO Estelle, DEMANGEON Chantal, LEMARCHAND Didier, SALVAR Jean-François).**

Pour extrait conforme,

Guidel, le 5 Avril 2024

Le Maire,

Joël DANIEL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.